

NOTICE EXPLICATIVE

COMMUNE DE NASSIET

NOTICE EXPLICATIVE RELATIVE A LA VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT « DE BOUCHIRE » SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE NASSIET - 40330

LOCALISATION :

Le chemin rural dit « de Bouchire », démarre depuis la route de St. Ague, après chez Mme et M. Dupouy Yvon et se termine environ 500 m plus loin, au ruisseau de Benzin.

Il se situe au sud-ouest de la commune de Nassiet.

Le début du chemin permet l'accès à l'arrière de la propriété bâtie de Mme et M. Dupouy Yvon, à l'entrée de la propriété bâtie de Mme Bats Monique et Passicos Geneviève et constitue l'entrée de la propriété bâtie de Mme et M. Labarthe Denis.

GENESE ET RAISONS DE LA VENTE :

Courant 2018, M. Labarthe Denis fait part à M. le Maire de son souhait de se porter acquéreur d'une partie du chemin rural dit « de Bouchire », située le long de sa propriété où se situe sa maison d'habitation.

Cette acquisition lui permettrait une délimitation bien nette de sa propriété et de fait, de devenir propriétaire de ce bout de chemin qu'il est le seul à emprunter et à entretenir, étant intégré ainsi à son enclos.

Toutes les informations recueillies aboutissent au constat que ce chemin n'est plus usité depuis plusieurs décennies. De plus, très rapidement l'emprise du chemin disparaît et se perd dans le bois appartenant à M. Labarthe Denis. Lequel serait dans un état d'esprit serein et apaisé par cette acquisition.

Ainsi, lors de la séance du 11 janvier 2019, M. le Maire soumet au conseil municipal, le souhait de M. Labarthe Denis. Il propose que ce chemin soit désaffecté pour répondre favorablement à cette demande.

Après avoir entendu la présentation de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide la désaffectation du chemin rural dit « de Bouchire », charge M. le Maire de lancer l'enquête publique et autorise la vente de la partie du chemin concernée.

Par courrier en date du 02 mars 2019, les propriétaires riverains concernés, à savoir, Mme et M. Dupouy Yvon, Mme Bats Monique, Mme Passicos Geneviève, M. Labarthe Denis et M. Souarn François ont été questionnés sur leur intention d'acheter la partie du chemin longeant leur propriété. Mmes Bats Monique et Passicos Geneviève, par courrier en date du 29 mars 2019, ont décliné, Mme et M. Dupouy Yvon et M. Souarn François n'ont pas répondu dans le délai imparti jusqu'au 08 avril, M. Labarthe Denis, par courrier en date du 05 mars 2019, s'est porté acquéreur.

En date du 06 juillet 2019, prise par M. le Maire, de l'arrêté municipal de mise à enquête publique.

En date du 11 juillet 2019, un document d'arpentage a été réalisé par M. Vignasse Claude, géomètre expert à Orthez.